



ART EN NAMUROIS

La sculpture 1400-1550

Sous la direction de
JACQUES TOUSSAINT,
Conservateur du
Musée des Arts anciens du Namurois

SOCIÉTÉ ARCHEOLOGIQUE
DE NAMUR



SERVICE DE LA CULTURE
DE LA PROVINCE DE NAMUR



Antoine Papin, *Le scriptorium de l'abbaye de Gembloux sous l'abbatit de l'abbé Olbert*,
miniature de la *Gesta abbatum Gemblacensium*, Gembloux, vers 1520-1530.

Dans la première moitié du XI^e siècle, l'abbé Olbert de Gembloux (1012-1048) donna une forte impulsion au scriptorium de son abbaye et fit copier de nombreux manuscrits. C'est cette activité que son successeur Antoine Papin a voulu, dans la première moitié du XVI^e siècle, immortaliser par un dessin. On y voit Olbert assis devant un pupitre portant un livre ouvert, dont il dicte le contenu à deux moines copistes. Le dessin est intéressant pour les nombreux détails qu'il donne sur le matériel du copiste et la façon dont les livres étaient rangés au XVI^e siècle. Parmi les instruments de travail, on reconnaît la corne faisant office d'encrier, la plume d'oie, les différents pots à encre, les plombs servant à tenir ouverts les manuscrits et les documents de parchemin, sans oublier les indispensables lunettes.

Bruxelles, Bibliothèque royale Albert I^{er}, ms. 10292, fol. 37.

Quelques considérations sur le livre enluminé dans la ville et le comté de Namur à la fin du Moyen Âge¹

DOMINIQUE VANWIJNSBERGHE

En tant que capitale d'un comté, Namur fut au centre d'un réseau d'institutions civiles et religieuses qui faisaient grande consommation de textes écrits. Comme toute ville de quelque importance, elle abritait des sociabilités de bourgeois et d'aristocrates qui, à cette période charnière qu'est le XV^e siècle, commencent à se constituer des bibliothèques privées, qu'elles restent limitées à la possession d'un livre de prières, de quelques romans, à moins que, plus étendues quant au nombre mais généralement plus pauvres en termes de qualité, elles ne soient destinées à un usage professionnel : du juriste au médecin, les nouveaux « intellectuels » ressentent le besoin de posséder une bibliothèque de travail.

Au sommet de la hiérarchie sociale se trouve le comte qui, jusqu'en 1429, est un souverain de cru². On possède l'inventaire après décès de Jean III, dernier *prince naturel* de Namur, dressé le 15 mars 1429, à la demande de son neveu Philippe le Bon³. Ce document mentionne huit livres, parmi lesquels deux exemplaires du célèbre *Roman de la rose* de Jean

de Meun et Guillaume de Lorris, un *Pèlerinage de la vie humaine* de Guillaume de Digulleville⁴ et le *De regimine principum* de Gilles de Rome, trois ouvrages didactiques fort en vogue, dont on a conservé de nombreuses copies enluminées. Ces manuscrits furent mis en vente et le résultat de la prise permet d'évaluer leur valeur relative.⁵ Le codex le plus cher est un missel évalué à douze écus. Vient ensuite, loin derrière, un *Roman de la rose* à trois écus, le Gilles de Rome à deux écus et quatre autres ouvrages, parmi lesquels une *Chronique de France*, évalués à un seul écu. Le dernier ouvrage, un *Roman de la rose* sur papier est acheté pour dix-huit gros. Ces livres étaient-ils enluminés ? On peut raisonnablement le supposer pour les plus chers d'entre eux, qui appartiennent tous à des types d'ouvrages souvent richement illustrés. Mais furent-ils décorés en terre namuroise ? Rien ne permet de l'affirmer, en dépit des racines locales du souverain.

À la mort de Jean III, Philippe le Bon, qui a acquis le comté de Namur par rachat, se fera

représenter par des courtisans gagnés à sa cause, mais étrangers au comté, tels les gouverneurs Antoine de Croy, Guy de Brimeu, Philippe de Bourgogne ou Jean de Berghes. Des livres ayant appartenu à ces hauts fonctionnaires sont parvenus jusqu'à nous. Ils montrent bien que l'horizon de leurs commanditaires dépassait de loin les frontières étroites du Namurois, où ils résidaient sans doute d'ailleurs assez peu, trop occupés qu'ils étaient aux affaires du duc. De Guy de Brimeu,⁶ par exemple, on possède un splendide bréviaire réalisé entre 1473 et 1477, l'année de sa mort. Il s'agit d'une production brugeoise, dont les miniatures à pleine-page sont attribuées au Maître du Livre de prières de Dresde, un anonyme actif dans la ville flamande dans le dernier quart du XV^e siècle⁷. Jean de Berghes a quant à lui laissé une *Histoire de la Toison d'Or* de l'évêque de Tournai Guillaume Fillastre, peinte à Bruges dans l'entourage direct d'un autre anonyme, le Maître d'Édouard IV⁸. Cette œuvre fut commandée après l'accession de Jean de Bergues à l'Ordre de la Toison d'Or, en 1481. À la même époque, il fit enluminer, toujours chez le Maître d'Édouard IV, les *Chroniques de France* d'Enguerrand de Monstrelet en deux volumes de grand luxe⁹. Ces exemples montrent bien que les gouverneurs désignés par le duc de Bourgogne, peu intégrés dans le tissu urbain namurois, préférèrent se tourner vers des centres de production réputés, dans lesquels se fournissait également leur souverain. De par leur éloignement, ils n'ont pas constitué un mécénat qui, à l'instar de celui du duc dans des villes telles que Bruges, Gand ou Bruxelles, aurait pu stimuler un marché local du livre enluminé.

À la recherche d'éventuels promoteurs dans le paysage « socio-économique » du Namurois, on ne peut manquer de signaler la riche floraison d'abbayes qui parsemaient le territoire du comté. Pourtant, l'examen attentif des livres conservés provenant des grandes institutions monastiques de la région donne une image

plutôt modeste de leur patrimoine enluminé. De toute évidence, l'âge d'or de l'art mosan des XI^e et XII^e siècles¹⁰ appartient à un passé hélas bien lointain et, sur le plan purement esthétique, l'apport des XV^e et XVI^e siècles est très modeste. À cette époque, l'abbaye de Floeffe, grande institution norbertine du Namurois, fit réaliser de nombreux manuscrits, transcrits dans son *scriptorium* et calligraphiés dans une écriture toujours bien nette, selon des recettes de mise en page éprouvées, qui assurent une lisibilité optimale¹¹. Mais il s'agit en règle générale de manuscrits de textes, ornés de rares et simples lettrines¹². Le même constat vaut pour les institutions cisterciennes locales, ainsi que l'attestent par exemple les manuscrits du Jardinot à Walcourt, conservés en assez grand nombre¹³. Chez les bénédictins de Gembloux, l'époque glorieuse d'Olbert (1012-1048) est bien révolue. Ses successeurs, les abbés Mathieu Petri (1511-1517) et surtout Antoine Papin (1518-1541),¹⁴ dessinateur à ses heures, ont le souci d'enrichir la bibliothèque de leur abbaye, mais pour les manuscrits de prestige – plusieurs livres de chœur richement enluminés – ils se tournent très probablement vers des ateliers brabançons ou mosans, ainsi que nous le montrons plus loin. Le même constat vaut pour ce qu'on a conservé du patrimoine codicologique des autres communautés namuroises, plus épars. On retiendra ici que les institutions monastiques du Namurois, grandes ou petites, n'ont pas fonctionné comme des moteurs d'activité pour d'éventuels enlumineurs locaux. Par contre, on va le voir, elles ont pu se substituer à un tissu corporatif défaillant – voire inexistant – et suppléer ou concurrencer l'activité de certains métiers du livre.

Namur était le siège de trois chapitres – Saint-Aubain, Notre-Dame et Saint-Pierre-au-Château – qui totalisaient le nombre appréciable de 52 chanoines et 25 bénéficiaires¹⁵. Ces clercs ont-ils pu avoir un effet dynamisant sur la production enluminée locale ? À nouveau,

il est difficile d'apporter une réponse, faute d'avoir conservé des livres. L'examen des mortuaires de chanoines montre en tout cas que beaucoup d'entre eux possédaient des bibliothèques spécialisées, contenant des manuscrits qui importaient surtout par leur texte. Très représentatifs à cet égard sont les livres laissés par ses membres à la collégiale Notre-Dame. Un catalogue de la bibliothèque, daté de 1526, donne le détail d'une série de donations effectuées à partir de 1480 environ¹⁶. Parmi les ouvrages patristiques, les livres de droit canon ou de théologie, les commentaires bibliques, les auteurs de l'Antiquité classique ou les ouvrages de médecine, on ne trouve pratiquement aucun ouvrage susceptible d'avoir comporté un programme enluminé de quelque envergure. Il y a bien la *Cité de Dieu* d'Augustin, ou une petite bible, mais ces ouvrages étaient loin d'être universellement pourvus d'illustrations. De toute évidence, quand ils lèguent des manuscrits au chapitre, les chanoines optent pour des donations « utiles », qu'ils souhaitent voir enchaînées dans la « librairie » de l'église collégiale¹⁷. Par contre, leurs livres de dévotion peuvent faire l'objet de donations à caractère plus personnel : ainsi, Jean Hollette qui teste le 7 juillet 1469¹⁸ laisse à des confrères, le prévôt de Sclayn, le doyen de Notre-Dame ou le curé de Seilles, près d'Andenne, des psautiers, un diurnal, deux bréviaires, un ordinaire et une *Légende dorée*, le fameux recueil de vies de saints compilé au XIII^e siècle par Jacques de Voragine. Si, pour la plupart de ces livres, une tradition iconographique existe, on notera toutefois qu'un seul semble avoir été effectivement enluminé : il s'agit du *psautier à noire couverture ou il at des ymages*. Cette maigre mention est en définitive, pour le XV^e siècle, la seule trace de production historiée repérée jusqu'à présent dans la documentation namuroise. L'inventaire après-décès d'Isabeau de Donstienne, chanoinesse du chapitre Sainte-Begge à Andenne, dressé en 1465, signale le même type de livres de prières, même si leur

nombre est plus modeste : *un beal breviaire et boins, avec unez heurez de Notre Dame a tout le petit psautier*¹⁹. Mais le document ne fait pas mention d'illustrations.

Le psautier et les heures – livres de dévotion par excellence à la fin du Moyen Âge – nous conduisent à un autre type de clientèle, qui dut être déterminant pour l'émergence d'un éventuel artisanat du *codex* enluminé à Namur : il s'agit bien évidemment de la haute bourgeoisie et de l'aristocratie locale. Dans cette catégorie sociale, le manuscrit à peintures – et plus particulièrement le livre d'heures – constitue un symbole d'appartenance sociale, un indice de réussite. C'est l'objet d'apparat par excellence. Il accompagne l'ascension sociale²⁰. Des témoignages d'époque montrent qu'on l'emporte partout avec soi, parfois porté à la ceinture. Mais un livre n'est pas l'autre et, en définitive, c'est la qualité de la reliure, de l'écriture, la finesse du parchemin et surtout la préciosité et l'abondance de la décoration qui servent de critère distinctif. Ce nouveau marché offrait un potentiel commercial énorme, qui fut sans doute à l'origine de la prospérité de nombreux artisans, dans toutes les grandes villes des anciens Pays-Bas, où ces livres étaient parfois produits en masse. Le mouvement général profita-t-il à Namur ? Rien ne permet de l'affirmer jusqu'à présent, mais rien n'autorise non plus à exclure l'hypothèse *a priori*. En somme, Namur est relativement isolée géographiquement. Les seules villes importantes susceptibles d'avoir pu fournir la clientèle locale restent Liège, le siège du diocèse, et Bruxelles. Mais situées toutes les deux à plus de cinquante kilomètres, elles semblent en définitive trop éloignées pour avoir pu satisfaire des commanditaires qui aimaient personnaliser leurs livres en incluant des dévotions privées ou locales, et qui appréciaient donc un contact direct avec le producteur²¹. Assurément, le problème de la clientèle privée mériterait une étude plus approfondie et on pourrait l'aborder en priorité sous deux angles :

d'abord, procéder à un dépouillement systématique des sources inédites relatives à ce segment de population, afin de se faire une idée précise de l'importance des bibliothèques privées namuroises, dans la mesure où elles peuvent encore être reconstruites. À cet égard, les Archives de l'État à Namur conservent de nombreux documents d'intérêt privé, qui pourraient s'avérer utiles²². Il faudrait ensuite et surtout repérer des livres enluminés réalisés pour des commanditaires locaux. Cette tâche doit être menée tous azimuts, mais elle serait grandement facilitée par une étude préliminaire des manuscrits liturgiques et paraliturgiques, dont les textes offrent de précieux indices de localisation. Ceci suppose bien entendu une bonne connaissance des spécificités locales du rite, à commencer par toutes les subtilités du calendrier namurois²³.

Après ce survol de la « clientèle », il est intéressant d'examiner maintenant ce qu'on pourrait appeler le pôle de l'« offre ». De nombreuses sources signalent en effet qu'on produisait du texte et des livres à Namur à la fin du Moyen Âge. Dans l'état actuel des dépouillements, il semble que cette activité se soit concentrée essentiellement en milieu ecclésiastique et qu'elle y ait connu un certain essor. Les croisières de Namur²⁴ s'occupaient, comme beaucoup de couvents de leur ordre, de travaux de transcription et de reliure. Huit noms de scribes sont connus de 1447 à 1507²⁵. Plusieurs autres sont restés anonymes. Les renseignements qui les concernent proviennent en règle générale des colophons de manuscrits conservés. Ces courtes formules placées en fin de texte précisent souvent l'origine du scribe et montrent une grande circulation des copistes entre couvents du même ordre. Les croisières de Namur pratiquaient également la reliure. De 1445 à 1449, on les voit travailler pour les cisterciennes d'Argenton à la reliure de livres de chœur et d'une bible²⁶. Les cisterciennes de Salzennes aussi font appel à leurs compétences : à quatre reprises, de 1471 à 1505, elles

leur confient des livres de chœur, des bréviaires et un psautier. Dans son étude de référence sur la reliure mosane, J. Brasinne a publié plusieurs exemples de leur production²⁷. La documentation et les témoins subsistants montrent que des relieurs et des copistes de talent furent actifs chez les cisterciens du Jardinnet, près de Walcourt²⁸. Xavier Hermand a bien mis en évidence le destin remarquable de l'un d'entre eux, Servais de Felleries : sa réputation en matière de calligraphie lui valut de transcrire douze manuscrits liturgiques pour l'abbaye de Clairvaux²⁹. Plusieurs reliures provenant de l'atelier du Jardinnet sont conservées³⁰. Les prémontrés de Floreffe et les bénédictins de Gembloux pratiquaient eux aussi la copie de textes, ainsi qu'on l'a souligné. Pour le reste, des mentions éparses indiquent que les cisterciens de Moulins, de Boneffe et de Rochefort, les cisterciennes de Moulins, de Marche-les-Dames et de Salzennes comptèrent probablement des copistes dans leurs rangs³¹. À l'occasion, ces scribes ont pu travailler, contre rétribution, pour des institutions voisines ou même pour une clientèle urbaine. À cet égard, on relèvera avec intérêt que les cisterciennes d'Argenton réalisaient vers le milieu du XV^e siècle des psautiers et des livres d'heures et que ces manuscrits, probablement des exemplaires non enluminés, se vendirent jusqu'à Malines, où ils ont pu recevoir une décoration³².

Assurément, les milieux monastiques n'exercèrent pas un monopole sur le marché du livre manuscrit. Dans une société où l'écriture se répand, sa pratique a pu servir de métier d'appoint à plusieurs catégories professionnelles, qu'il s'agisse de clercs, de greffiers, de prêtres ou même de chanoines. Ces personnages pouvaient, à l'occasion, être chargés d'autres travaux, tels par exemple la réparation de manuscrits endommagés. Ainsi, Jean Daversi, chanoine de Saint-Pierre-au-Château, se voit-il confier l'entretien d'un capitulaire en 1461³³. Le cas n'est pas isolé et l'on pourrait en citer de nombreux exemples dans d'autres villes³⁴.

Y eut-il à Namur des scribes professionnels ? Dans l'état actuel de la documentation, aucun nom n'est apparu, mais on ne voit pas pourquoi la cité mosane ferait exception en regard des autres villes des anciens Pays-Bas. Comme partout ailleurs, il fallait produire du texte et l'on imagine mal que les copistes conventuels ou ceux qui exerçaient le métier ponctuellement aient pu à eux seuls satisfaire la demande.

Que des manuscrits de texte aient été produits à Namur ou dans la région, la chose est maintenant acquise. Que certains d'entre eux étaient enluminés, c'est plus que probable, même si, à l'heure actuelle, les exemples sont plutôt rares. Mais furent-ils produits par des enlumineurs locaux ? Ou pour le dire autrement : à côté des scribes et des relieurs namurois, peut-on supposer l'existence d'artisans spécialisés dans la peinture de livres ?

Le bilan est plutôt inquiétant si l'on s'en tient aux seules archives. Les dépouillements intensifs réalisés dans la seconde moitié du XIX^e et au début du XX^e siècle par des érudits tels que J. Borgnet et F. Courtoy n'ont livré aucun nom d'enlumineur³⁵. Ces recherches avaient, précisons-le, surtout été menées dans les comptes communaux, une source qui donne des résultats généralement décevants pour des disciplines artistiques telles que la peinture³⁶ et l'enluminure. On pouvait espérer mieux de la comptabilité des institutions religieuses, mais là aussi la moisson est restée maigre. Xavier Hermand a exploité systématiquement cette source et n'a pu repérer que quelques rares mentions, très révélatrices de la taille limitée du marché namurois. Le chanoine Jean Daversi, cité plus haut, est chargé, en 1461, d'*enluminer* un graduel nouvellement acquis par le chapitre Notre-Dame de Namur³⁷. Daversi s'occupait aussi, on l'a vu, de travaux d'entretien. Il n'était en aucun cas un enlumineur de profession, comme on en trouve dans tous les grands centres de production, mais devait pratiquer la discipline en amateur. La question se pose d'ailleurs de savoir en quoi

consistaient exactement ces travaux. Il pourrait s'agir tout simplement de lettrage ou de floretage à l'encre de couleur. Autre source d'informations, les comptes de l'abbaye de Salzinnes (Val-Saint-Georges), mentionnent en 1467-1468 des dépenses pour l'enluminure et la reliure d'un graduel destiné à l'église de Jandrenouille, en Hesbaye brabançonne³⁸. À nouveau, il est difficile de se faire une idée de la nature de ces travaux. Tout aussi obscures sont les mentions, à deux reprises dans les mêmes comptes, de la *renluminure* d'un légendier et d'un livre de baptême provenant de l'église de Tillier³⁹ : il pourrait s'agir de la restauration d'enluminures abîmées ou éventuellement de leur redorage.

En fait, à bien examiner la structure démographique et corporative de la ville, on est en droit de se demander si elle était en mesure de faire vivre des artisans dans un créneau aussi étroit que celui de l'enluminure. Namur est, en définitive, la capitale d'un comté à vocation essentiellement rurale qui, avec ses quelque 18 000 habitants dans le dernier quart du XV^e siècle dépasse à peine la population d'une ville comme Tournai⁴⁰. La cité mosane comptant tout au plus 5 000 âmes à cette époque, il est possible que la limite de viabilité d'un créneau aussi spécialisé que celui de l'enluminure ait été atteinte⁴¹. Plusieurs indices tendent à corroborer cette hypothèse : les rares exemples d'enluminure « namuroise » à subsister sont de qualité médiocre et trahissent la main d'artisans qui n'ont pas été formés au métier. On pourrait dire qu'il s'agit de dessins de copistes outrepassant leurs compétences. Dans le cas du *De rota verae religionis* d'Hugo de Fouillooy (fig. 1, p. 338), le copiste transcrit littéralement, outre le texte, l'illustration qui l'accompagne⁴². Par ailleurs, ce que les documents nous laissent percevoir du mode de production des manuscrits révèle une organisation assez décousue. De toute évidence, il est possible de faire copier un texte dans une institution religieuse, chez un copiste amateur ou profession-

nel, et d'ensuite choisir de le faire « enluminer » et relier ailleurs, souvent auprès d'instances dont ces disciplines ne constituent qu'une activité d'appoint. Le fait que les religieuses d'Argenton aillent jusqu'à réaliser et vendre des livres d'heures et des psautiers – une activité lucrative qui faisait vivre des groupes entiers d'enlumineurs dans des villes telles que Bruges – en dit long sur le vide corporatif qui devait régner à Namur.

On sait que les peintres faisaient partie du métier des merciers, qui regroupait des professions aussi diverses que les potiers d'étain, les selliers, les vanniers ou les graissiers.⁴³ Cette situation est assez originale, alors que dans la plupart des autres villes des Pays-Bas, les peintres – s'ils ne sont indépendants – se trouvent associés aux orfèvres ou aux tailleurs d'images. Par ailleurs, aucune « gilde de Saint-Luc » n'est attestée à Namur. Sans doute le nombre de peintres n'était-il pas suffisant pour qu'ils songent à fonder une confrérie : Borgnet n'en dénombre que douze pour l'ensemble du XV^e siècle⁴⁴. On n'a pas retrouvé non plus d'ordonnance du métier, même si l'on sait que des *chartres* ont existé, grâce à un document daté de 1421. Cet édit promulgué par le *mayeur* et les échevins de Namur règle le sort d'un certain *Annieul le voirier*, récemment installé à Namur, et qui avait refusé de s'affilier au métier des merciers, arguant du fait que les verriers n'étaient pas mentionnés explicitement dans la charte et que, dans l'exercice de sa profession, *ne poindoit-il point et ne scavoit poindre*⁴⁵. Ce cas est extrêmement intéressant pour la question qui nous occupe, car il permet une extrapolation sur le statut des enlumineurs. En tant que « sous-branche » du métier de la peinture, on peut en effet supposer que ces derniers n'étaient pas non plus mentionnés dans la liste des métiers et, par conséquent, que leur discipline était une source potentielle de conflits avec la corporation des merciers⁴⁶. Or aucune trace d'un tel différend ne nous est parvenue. La possibilité qu'elles aient disparu

au fil du temps – en même temps que d'innombrables autres pièces d'archives – ne peut bien entendu pas être exclue. Ou se pourrait-il que c'est faute d'intervenants – d'enlumineurs, en l'occurrence – qu'aucune situation conflictuelle n'est à déplorer ? Une autre possibilité – la plus vraisemblable à mon sens – est que, comme dans beaucoup d'autres centres secondaires, les peintres ont pu réaliser ponctuellement des travaux d'enluminure, de la même façon qu'on en voit certains dorer, décorer, polychromer, peindre sur verre et même tailler des sculptures⁴⁷. Cette diversification des activités est très caractéristique des villes qui n'offrent pas suffisamment de débouchés (à l'intérieur comme à l'extérieur) pour permettre à des sous-branches du métier de subsister. C'est en définitive à la finesse de ses rouages corporatifs que l'on distingue l'importance d'un centre artistique. À Namur, le modèle de la diversification semble pouvoir s'appliquer sans peine. Dans d'autres villes, les peintres sont aussi veilleurs de nuit, potiers d'étain, tavernier, « gentils organisateurs » ou vendeurs de fromages⁴⁸.

Dans l'évaluation – toute théorique, rappelons-le – de l'activité d'enlumineurs à Namur, un autre indice s'avère plutôt préoccupant : c'est que l'on dispose de plusieurs attestations d'achats de livres en dehors de la ville. Quand ils voulaient acquérir un livre de prix, il semble que les Namurois n'hésitaient pas à se tourner vers des centres relativement éloignés. C'est à un chanoine de Sainte-Gudule à Bruxelles que s'adresse Jean de Romont, chanoine de Notre-Dame, lorsqu'il souhaite se procurer une bible en deux volumes pour la collégiale⁴⁹. Les religieuses d'Argenton achètent un antiphonaire à Liège⁵⁰. Par ailleurs, en 1563, l'abbaye de Florennes confie à un convers de l'abbaye d'Oignies en Hainaut, *frère Johan, illumineur*, la décoration et l'illustration d'un graduel. Le compte est remarquablement précis : quatre grandes initiales historiées avec bordures et vingt sans, ainsi que deux mille

lettres simplement floretées⁵¹. Si la réputation du frère Johan justifiait sans doute à elle seule cet appel à un artisan hainuyer, il ne faut pas perdre de vue non plus que les deux abbayes ne sont éloignées que d'une vingtaine de kilomètres. C'est sans doute dans une ville brabançonne ou mosane qu'Antoine Papin commanda pour l'abbaye de Gembloux ses prestigieux livres de chœur enluminés. Je reviendrai sur ce point dans l'essai qui suit⁵². Ajoutons enfin que l'excellence des manuscrits copiés à Namur leur valut parfois d'être enluminés par les meilleurs miniaturistes des Pays-Bas, malheureusement pas dans la cité mosane. Ainsi, ce bréviaire à l'usage de Rome dont on sait, sur la foi d'une inscription, que sa transcription fut terminée à Namur en 1489. Il fut enluminé en Flandre, sans doute à Gand, dans l'entourage du célèbre Gérard Horenbout⁵³. Le livre porte une reliure signée Ludovicus Bloc, un relieur attesté à Bruges († 1529), dont on a conservé une trentaine d'œuvres.

Le but de cette contribution n'était nullement d'écrire une page nouvelle de l'art namurois. Une telle entreprise demanderait des recherches plus approfondies en archives et dans les fonds de bibliothèques disséminées de par le monde, un projet dont l'ampleur dépasse de loin les objectifs de cette exposition. J'ai plutôt cherché à explorer, par une exploitation des sources publiées, la probabilité que des enlumineurs aient pu être actifs à Namur à la fin du Moyen Âge. On le voit, le bilan est plutôt mitigé. Faut-il pour autant sombrer dans le pessimisme ? Ce serait, à mon avis, un peu prématuré. Les sources, et notamment les documents d'intérêt privé, sont loin d'avoir livré tous leurs secrets. Elles mériteraient d'urgence une étude systématique. À cela s'ajoute qu'à ce stade précoce de la recherche personne ne peut préjuger de découvertes inattendues, comme celle qui vient de rendre à Namur un remarquable tableau peint⁵⁴. Enfin, comme le souligne Robert Didier, il ne faut pas oublier que des centres secondaires sont toujours sus-

ceptibles d'avoir vu émerger des personnalités artistiques bien trempées, individualités au talent original, dont l'ancrage dans un « terroir » donne à leur art une saveur unique.

Assurément, attirer l'attention des spécialistes sur Namur, c'est contribuer à ce qu'un jour peut-être, des œuvres enluminées dans la ville mosane resurgissent et puissent être reconnues comme telles. La recherche fondamentale, c'est cela aussi.

Notes

1. Avant toute chose, je tiens à remercier Jacques Toussaint de m'avoir associé à son projet d'exposition. J'ai eu la chance d'être épaulé et stimulé par Robert Didier, au cours de nombreux échanges amicaux et passionnés. C'est lui qui m'a introduit dans l'univers namurois. Je voudrais aussi exprimer ma reconnaissance aux abbés Jacques Jeanmart et Daniel Chavée, conservateurs du Musée diocésain et de la Réserve précieuse à la Bibliothèque du Séminaire, qui m'ont ouvert grand les portes de leur collection. Ma gratitude va enfin aux collègues et amis qui m'ont généreusement aidés là où mes connaissances devaient être relayées : François Avril, Marc Gil, Xavier Hermand, Thomas Kren, Isabelle Lecocq et le personnel de la section Codicologie de l'IRHT à Paris. Les photographies des manuscrits de Namur sont dues au talent de Jean-Luc Elias et Jean-Louis Torsin (IRPA - Bruxelles).

2. Voir à ce sujet, la contribution de C. DOUXCHAMPS-LEFÈVRE, dans le présent volume, pp. 15-27.

3. Édition la plus récente dans : *Corpus catalogorum Belgii. The Medieval Booklists of the Southern Low Countries, 2. Provinces of Liège, Luxemburg and Namur*, éd. A. DEROLEZ et al., Bruxelles, 1994, n° 71, pp. 182-183.

4. « Item ung livre comenchant « A ceulx de ceste region » » (*Ibidem*, [8]).

5. Compte de la vente publié dans *Ibidem*, n° 72, p. 184.

6. Sur Brimeu, voir l'ouvrage monumental de W. PARAVICINI, *Guy de Brimeu. Der burgundische Staat und seine adlige Führungsschicht unter Karl dem Kühnen (Pariser historische Studien, 12)*, Bonn, 1975.

7. Genève, Collection Comites latentes, ms. 208. Voir B. BRINKMANN, *Die flämische Buchmalerei am Ende des Burgunderreichs. Der Meister des Dresdener Gebetbuchs und die Miniaturisten seiner Zeit (Ars Nova, 1)*, 1, Turnhout, 1997, pp. 83-85.

8. Vienne, Österreichische Nationalbibliothek, Cod. 2541. Voir O. PÄCHT, U. JENNI et D. THOSS, *Die illuminierten Handschriften und Inkunabeln der Österreichischen Nationalbibliothek. Flämische Schule, II (Veröffentlichungen der Kommission für Schrift- und Buchwesen des Mittelalters), Reihe I, Band 7*, Vienne, 1990, pp. 105-108.

9. Vienne, Österreichische Nationalbibliothek, Cod. 2545-2546. Voir O. PÄCHT, U. JENNI et D. THOSS, *Die illuminierten Handschriften...*, o.c., pp. 103-105.

10. Voir sur cette période glorieuse la récente synthèse de M. SMEYERS, *L'art de la miniature flamande du VIII^e au XVI^e siècle*, Tournai, 1998, pp. 44-53 [Art de la miniature préromane en pays mosan], 89-98 [Abbayes bénédictines mosanes].

11. Pour Floreffe, voir P. FAIDER, *Catalogue des manuscrits conservés à Namur (Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de Belgique, 1)*, Gembloux, 1934, pp. 22-26 ; A.-C. FRAEIJIS DE VEUBEKE, *La bibliothèque de Floreffe*, dans *Floreffe/850 ans d'histoire. Vie et destin d'une abbaye de prémontrés* (cat. d'exposition), Floreffe, 1973, pp. 94-102 (avec illustrations).

12. Voir A.-C. FRAEIJIS DE VEUBEKE, *Les manuscrits de l'abbaye de Floreffe : histoire d'une bibliothèque factice*, dans *Archives et Bibliothèques de Belgique*, 48, 3-4, 1977, pp. 601-616. Parlant de l'« aspect maté-

riel » des livres, l'auteur juge qu'il n'a « rien de remarquable » (p. 601).

13. Sur le patrimoine codicologique des cisterciens dans le Namurois, on se référera à l'étude de X. HERMAND, *Les bibliothèques des abbayes cisterciennes du Namurois, XV^e siècle-début XVI^e siècle*, dans *Les cisterciens en Namurois, XIII^e-XX^e siècle*, sous la dir. de J. TOUSSAINT, Namur, 1998, pp. 255-272. Quinze manuscrits datés provenant du Jardinier sont conservés dans le Fonds de la Ville de Namur. Ils s'échelonnent chronologiquement de 1424 à 1513. Voir à ce sujet : P. FAIDER, *Catalogue des manuscrits conservés à Namur, o.c.*, pp. 27-36.

14. Sur Papin et son rôle dans l'enrichissement de la bibliothèque de Gembloux, voir *infra*, pp. 356-357.

15. Sur les chapitres de chanoines namurois, voir É. DE MOREAU, *Circonscriptions ecclésiastiques, chapitres, abbayes, couvents en Belgique avant 1559 (Histoire de l'Église en Belgique, tome complémentaire, 1. Texte)*, Bruxelles, 1948, p. 314 ; R. FORGEUR, *Chapitres de chanoines dans l'ancien diocèse de Liège*, dans *Trésors d'art religieux au pays de Visé et saint Hadelin* (cat. d'exposition), Visé, 1988, pp. 215-221. Pour relativiser ces chiffres on signalera que les collégiales de Liège, à la même époque totalisaient 210 chanoines et 234 bénéficiers. Le seul chapitre Notre-Dame de Tournai compta, dès 1242, 43 prébendes. Voir J. PYCKE, *Le chapitre cathédral Notre-Dame de Tournai de la fin du XI^e à la fin du XIII^e siècle. Son organisation, sa vie, ses membres*, Louvain-la-Neuve/Bruxelles, 1986, p. 100.

16. Texte publié à plusieurs reprises et récemment dans le *Corpus catalogorum Belgii...*, o.c., n° 86, pp. 205-210.

17. Voir par exemple le testament de Jean de Romont : *Ibidem*, n° 85, p. 203-205.

18. Voir *Ibidem*, n° 80, pp. 197-198.

19. F. COURTOY, *Le mobilier d'une chanoinesse d'Andenne au XV^e siècle*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, 27, 1908, pp. 159-172, et plus particulièrement pp. 170-171.

20. Voir L.R. POOS, *Social History and the Book of Hours*, dans R.S. WIECK, *The Book of Hours in Medieval Art and Life*, Londres, 1988, pp. 33-38.

21. Pour corser le problème, on signalera que, dans l'état actuel des connaissances, il n'a pas encore été établi qu'aux XV^e et XVI^e siècles, Liège et Bruxelles furent des centres très actifs de production de livres enluminés. On peut cependant difficilement croire que des villes de cette importance aient été insignifiantes dans ce domaine. Sur Bruxelles, voir L.M.J. DELAÏSSÉ, *Les manuscrits à peintures, dans Bruxelles au XV^e siècle* (cat. d'exposition), Bruxelles, 1953, pp. 119-131 ; P. COCKSHAW, *La miniature à Bruxelles sous le règne de Philippe le Bon*, dans *Rogier van der Weyden. Peintre officiel de la ville de Bruxelles, portraitiste de la cour de Bourgogne* (cat. d'exposition), Bruxelles, 1979, pp. 116-125. Dominique Deneffe (KU Leuven) a pris en main le problème de la miniature bruxelloise au XV^e siècle. Quant à Sophie Denoël, elle étudie, sous l'angle technologique, un groupe de manuscrits liégeois du XVI^e siècle. Ces deux recherches sont menées dans le cadre d'une thèse de doctorat.

22. M. André Vanrie, Conservateur des Archives de l'État à Namur, a eu la gentillesse de me communiquer une série de références à des fonds qui contiennent encore des documents d'intérêts privés susceptibles de mentionner des manuscrits, qu'il s'agisse de testaments, de mortuaires, de comptes d'exécution testamentaire ou de documents relatifs à des successions et des partages.

23. J'ai suggéré quelques pistes de recherche dans : *La miniature à Valenciennes : état des sources et aperçu chronologique de la production (fin XIV^e-1480)*, dans *Valenciennes aux XIV^e et XV^e siècles. Art et histoire*, éd. L. NYS et A. SALAMAGNE, Valenciennes, 1996, pp. 191-192.

24. Voir J.-P. DEPAIRE, *La bibliothèque des Croisiers de Huy, de Liège et de Namur*, mémoire de licence, Université de Liège, Liège, 1969-1970.

25. *Ibidem*, 1, pp. 119-122.

26. Voir A. PINCHART, *Archives des arts, sciences et lettres*, 1, Gand, 1860, p. 58-60. Référence précise aux documents dans X. HERMAND, *Les bibliothèques des abbayes cisterciennes du Namurois...*, art. cit., p. 265 n. 38.

27. J. BRASSINE, *La reliure mosane (Société des bibliophiles liégeois)*, Liège, 1932, pp. 41-47, pl. CII, CIII, CIV, CV et CVI. On consultera aussi l'étude de C. Opsomer-Halleux, aux pp. 360-370.

28. X. HERMAND, art. cit., pp. 257, 259.

29. *Ibidem*, p. 259.

30. J. BRASSINE, o.c., pp. 27-28, pl. LXXXIX ; X. HERMAND, art. cit., p. 265 n. 41.

31. X. HERMAND, art. cit., pp. 257-259.

32. *Ibidem*, p. 259.

33. Archives de l'État à Namur, Archives ecclésiastiques, 653, comptes du chapitre Saint-Pierre-au-Château, 1461. Je remercie chaleureusement X. Hermand de m'avoir communiqué cette mention.

34. Pour Tournai, voir les nombreux exemples de clercs et de prêtres qui s'occupent de transcription de textes, de reliure et de réparation de livres dans : D. VANWIJNSBERGHE, « *De fin or et d'azur* ». *Les commanditaires de livres et le métier de l'enluminure à Tournai à la fin du Moyen Âge (XIV^e-XV^e siècles)* (*Corpus of Illuminated Manuscripts*, 10), Louvain, 2001, pp. 265-318. Pour le chapitre Saint-Pierre de Lille, voir les mentions rassemblées par A. DE LA FONTS-MELICOCQ, *Les manuscrits de la collégiale de Saint-Pierre de Lille. Prix des reliures, salaires des calligraphes, XV^e et XVI^e siècles*, dans *Bulletin du bouquiniste*, 2, 1858, p. 411-413. On peut facilement multiplier les exemples.

35. J. BORNET, *Artistes namurois des XVI^e et XVII^e siècles*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, 7, 1861-1862, pp. 88-90 ; Id., *Tailleurs d'images et peintres namurois*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, 7, 1861-1862, pp. 197-218 ; *Artistes namurois, 1491 à 1530*, dans *Le Beffroi*, 3, 1866-1870, pp. 295-296 ; F. COURTOY, *Quelques métiers d'art à Namur du XV^e au XVIII^e siècle*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, 38, 1928, pp. 289-329.

36. Combien de peintres qui s'avèrent d'importants artistes n'avaient-ils pas été initialement réduits au rôle de décorateurs ou de peintres de bannières à la suite d'un examen fondé sur cette seule source ?

37. Archives de l'État à Namur, Archives ecclésiastiques, 618, *Memorandae beatae Mariae Namurcensis*, fol. 62v°. Mention cordialement portée à mon attention par Xavier Hermand.

38. Archives de l'État à Namur, Archives ecclésiastiques, 3242, fol. 153v° (repéré par X. Hermand).

39. En 1489-1499 et 1505-1506, respectivement (Archives de l'État à Namur, Archives ecclésiastiques, 3245 (non folioté) et 3246 (non folioté), mentions repérées par X. Hermand).

40. Sur ces chiffres, voir W. PREVENIER et W. BLOCKMANS, *Les Pays-Bas bourguignons*, Anvers, 1983, p. 392.

41. Une ville comme Courtrai, dont la population est estimée à environ 10 000 habitants au XV^e siècle, ne semble pas avoir connu d'enlumineurs.

42. Bel exemple mis en lumière par X. HERMAND, art. cit., p. 256. Voir *infra*, pp. 338-339.

43. J. BORNET, *Des corps de métier et des serments de la Ville de Namur depuis leur origine jusqu'à l'avènement de Philippe le Bon, 1429*, dans *Messenger des Sciences historiques et Archives des Arts de Belgique*, 1847, pp. 80-81.

44. J. BORNET, *Tailleurs d'images et peintres namurois...*, art. cit.

45. *Ibidem*, pp. 203-204.

46. Comme on en voit surgir par exemple à Bruges ou à Gand, où une distinction subtile est opérée entre les « enlumineurs à la plume » et les « enlumineurs au pinceau ». Voir à ce sujet : D. VANWIJNSBERGHE, « *De fin or et d'azur* »..., o.c., pp. 105-107.

47. Le profil professionnel de *Franchois le poindeur* semble, à cet égard, exemplaire. Attesté de 1519 à 1535 dans les comptes de la Ville de Namur, il réalise pour elle les travaux les plus divers : peintre de bannières et d'armoiries, dorure, peinture de grilles et de portes de métal, polychromie de statues de bois... Il est aussi documenté pour la fourniture de verrières (ce qui ne signifie pas qu'il était peintre sur verre) et surtout pour la taille de deux statues – un saint Antoine et un saint Sébastien. Voir J. BORNET, *Tailleurs d'images et peintres namurois*, art. cit., pp. 205-207. Mathijs Vertruden, *maître Mathys, le peintre*, documenté de 1535 à 1548, réalise quant à lui, outre les travaux de décoration habituels, la polychromie de statues et la peinture de verrières. *Ibidem*, p. 208.

48. Marc Caussin, peintre-enlumineur valenciennois, est attesté comme potier d'étain (*Valenciennes aux XIV^e et XV^e siècles, o.c.*, pp. 368-369). L'enlumineur amiénois Jean Obry est payé pour des gardes de nuit et l'entretien de la porte de Beauvais (C. DEHAÏNES, *L'art à Amiens vers la fin du Moyen Âge dans ses rapports avec l'école flamande primitive*,

dans *Revue de l'art chrétien*, 7, 1889-1890, pp. 56-57). Citons encore le peintre-boulangier Aernout Raet de Louvain, le peintre douaisien Nicaise de Cambrai qui organise des divertissements pour la cour ou, plus exotique encore, le peintre et *fromegier* Jean Dubus de Valenciennes (J.-P. SOSSON, *Le statut du peintre*, dans *Les Primitifs flamands et leur temps*, éd. B. DE PATOUL et R. VAN SCHOUTE, Louvain-la-Neuve, 1994, p. 82).

49. Édité dans *Corpus catalogorum Belgii...*, o.c., n° 82, p. 200.

50. X. HERMAND, *art. cit.*, p. 264.

51. É. BROUETTE, *Deux extraits des comptes de l'abbaye de Florennes*, dans *La vie wallonne*, 33, 1959, pp. 124-126. X. Hermand m'informe que, dans cette publication, le compte est daté par erreur de 1561.

52. Voir pp. 326, 356-357.

53. Berlin, Staatsbibliothek, Ms. theol. lat. fol. 285. Voir V. ROSE, *Die Handschriften-Verzeichnisse der königlichen Bibliothek zu Berlin*, 13. *Verzeichniss der lateinischen Handschriften*, 2, Berlin, 1903, n° 738, pp. 746-747 ; *Schöne Handschriften aus dem Besitz der preussischen Staatsbibliothek* (cat. d'exposition), Berlin, 1931, n° 51, pp. 89-91 ; *Zimelien. Abendländische Handschriften des Mittelalters aus den Sammlungen der Stiftung preussischer Kulturbesitz Berlin* (cat. d'exposition), Wiesbaden, 1975, n° 158, p. 230. Je remercie Thomas Kren de m'avoir signalé ce manuscrit.

54. Voir pp. 57-60.